



DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT DE CENTRE D'EXAMEN DU



Ce dossier est à adresser par courrier postal :

Centre international d'études pédagogiques (CIEP)
Département évaluation et certifications
Bureau des Diplômes - Bureau DILF
1 avenue Léon-Journault
92318 - Sèvres cedex

1. DEMANDE D'AGREMENT	2
1.1. LETTRE D'ENGAGEMENT.....	2
2. MOTIVATIONS.....	3
2.1. POUR QUELLE(S) RAISON(S), SOUHAITEZ-VOUS OUVRIR UN CENTRE D'EXAMEN DILF ?	3
2.2. QUEL EST LE PROFIL DES PERSONNES A QUI VOUS PROPOSerez LE DILF ?	4
2.3. QUELS SONT VOS PARTENAIRES ?	4
2.4. ENVISAGEZ-VOUS DE FAIRE LA PROMOTION DU DILF ? SI OUI, SOUS QUELLE(S) FORME(S) ?	4
3. COORDONNEES DE L'INSTITUTION	5
3.1. NOM COMPLET DU CENTRE D'EXAMEN TEL QU'IL APPARAÎTRA SUR LES DIPLOMES REMIS AUX CANDIDATS.....	5
3.2. ADRESSE POSTALE COMPLETE DU CENTRE D'EXAMEN.....	5
3.3. NUMERO DE TELEPHONE.....	5
3.4. ADRESSE ELECTRONIQUE ET SITE INTERNET	5
3.5. NUMERO SIREN OU SIRET :	6
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'INSTITUTION	6
4.1. LABEL FLE	6
L'INSTITUTION A-T-ELLE OBTENU LE LABEL QUALITE FRANÇAIS LANGUE ETRANGERE DELIVRE PAR LES MINISTERES DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE, DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION ?	6
4.2. HABILITATION DELF/DALF	6
4.3. TYPE D'INSTITUTION	6
4.4. EFFECTIFS	6
5. CRITERES D'EXAMEN DE LA DEMANDE	7
5.1. LOCAUX, EQUIPEMENT	7
5.2. SALLES.....	7
5.3. MATERIEL AUDIO	8
5.4. BASE ADMINISTRATIVE EN LIGNE.....	8
5.5. CAPACITE ANNUELLE D'INSCRIPTION DE CANDIDATS.....	8
5.6. PERSONNELS	8
5.7. CALENDRIER PREVISIONNEL DES SESSIONS DILF	9
6. REVERSEMENT AU CIEP DU MONTANT FIXE DES DROITS D'INSCRIPTION.....	9
7. COORDONNEES ET FONCTIONS DU RESPONSABLE DE CENTRE D'EXAMEN ET DE SON ADJOINT	10
7.1. RESPONSABLE DU CENTRE D'EXAMEN.....	10
7.2. ADJOINT(E) AU RESPONSABLE DU CENTRE D'EXAMEN.....	10
7.3. EQUIPE ADMINISTRATIVE DU CENTRE D'EXAMEN	10
7.4. COORDONNEES DES EXAMINEURS/CORRECTEURS DEJA HABILITES PAR LA COMMISSION NATIONALE DU DILF	12
7.5. COORDONNEES DES ENSEIGNANTS QUI VONT S'INSCRIRE A LA FORMATION D'HABILITATION DES EXAMINEURS / CORRECTEURS DU DILF	12
8. DOCUMENTS A FOURNIR AVEC LE DOSSIER.....	13



1. Demande d'agrément

1.1. Lettre d'engagement

Je soussigné(e), _____

[FONCTIONS] _____

habilité(e) à engager juridiquement mon établissement, sollicite du président de la Commission nationale du DILF, l'agrément permettant d'ouvrir un centre d'examen du DILF

à [VILLE] _____

pour [NOM DE L'INSTITUTION] _____

Fait à _____, le _____

TAMPON

SIGNATURE



2.2. Quel est le profil des personnes à qui vous proposerez le DILF ?

2.3. Quels sont vos partenaires ?

2.4. Envisagez-vous de faire la promotion du DILF ? Si oui, sous quelle(s) forme(s) ?



3. Coordonnées de l'institution

Les sessions du DILF ne pourront être organisées que dans le centre pour lequel l'agrément a été délivré.

Veillez compléter très lisiblement

3.1. Nom complet du centre d'examen tel qu'il apparaîtra sur les diplômes remis aux candidats

3.2. Adresse postale complète du centre d'examen

3.3. Numéro de téléphone

3.4. Adresse électronique et site Internet

@

http://



3.5. Numéro SIREN ou SIRET :

4. Informations concernant l'institution

4.1. Label FLE

L'institution a-t-elle obtenu le Label Qualité français langue étrangère délivré par les ministères de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des Affaires étrangères et de la Culture et de la communication ?

OUI

NON

4.2. Habilitation DELF/DALF

L'institution est-elle déjà habilitée à faire passer les épreuves du DELF et du DALF par le rectorat ?

OUI

NON

4.3. Type d'institution

- Association Centre de formation pour adultes
- Centre de langue
- Etablissement d'enseignement supérieur
- Autre : _____

4.4. Effectifs

Nombre d'étudiants ou de stagiaires par an inscrits à des cours de français	
Nombre total d'enseignants ou de formateurs de français	

5. Critères d'examen de la demande

Votre dossier va être examiné par une commission d'agrément mixte composée de membres de la Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'Education Nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du Centre International d'Etudes Pédagogiques.

Veuillez compléter chacune des rubriques suivantes.

5.1. Locaux, équipement

Quels sont les jours et les horaires d'ouverture du centre :

L'accès au centre par les transports en commun est-il aisé ?

OUI

NON

Le centre dispose-t-il d'un lieu adéquat pour accueillir les candidats souhaitant s'inscrire à l'examen ?

OUI

NON

L'accueil des candidats et le traitement de leurs demandes pourront-ils être organisés de façon efficace et rapide ?

OUI

NON

5.2. Salles

Le bon déroulement de la session dépend, dans une large mesure, de la qualité des salles de passation (taille, disposition, éclairage, ventilation, acoustique).

Toutes les salles doivent fournir les mêmes conditions de luminosité et de calme pour tous les candidats.

L'espace doit être suffisant pour permettre de disposer les tables en vue de l'examen.

Afin d'éviter au maximum les risques de fraude, les candidats doivent être placés en situation d'examen, c'est-à-dire dans l'impossibilité d'échanger des renseignements ou de regarder les réponses de leurs voisins.

Les places qui leur seront attribuées doivent être espacées de 1,50 mètre minimum.

Les candidats doivent tous être placés dans le même sens, face au tableau. Les tables rondes sont à proscrire.

Pensez-vous organiser la session dans :	De combien de salles disposez-vous ?
• Des salles de cours <input type="checkbox"/>	
• Des salles de réunions <input type="checkbox"/>	
• Des amphithéâtres <input type="checkbox"/>	
• Une salle polyvalente <input type="checkbox"/>	
• Une cafétéria aménagée <input type="checkbox"/>	

Les salles ont-elles :

- Une acoustique de qualité Oui Non
- Un éclairage adapté Oui Non
- Une ventilation adaptée Oui Non

5.3. Matériel audio

Les magnétophones ne sont pas autorisés.

Disposez-vous :

- De matériel de lecture haute fidélité ? Oui Non
- De lecteurs de CD audio ? Oui Non

5.4. Base administrative en ligne

Le CIEP fournit un accès à un outil de gestion en ligne qui permettra aux centres d'administrer les sessions et de saisir les résultats des candidats.

Disposez-vous d'un accès à Internet ? Oui Non

5.5. Capacité annuelle d'inscription de candidats

Estimez le nombre de candidats que vous comptez présenter au DILF **par an**

- Moins de 50 candidats
- De 50 à 100 candidats
- De 100 à 500 candidats
- De 500 à 1000 candidats
- De 1000 à 5000 candidats

5.6. Personnels

L'organisation des sessions du DILF implique la nécessité d'avoir au moins 2 examinateurs / correcteurs habilités. Un examinateur/correcteur ne doit pas évaluer ses propres étudiants.

Disposez-vous en nombre suffisant :

- D'examineurs habilités ou allant être habilités¹ Oui Non
pour l'épreuve de production orale ?
- De surveillants pour les épreuves de réception ? Oui Non
- De correcteurs habilités ou allant être habilités pour Oui Non
les épreuves de réception et de production écrite ?²
- D'une personne pour accueillir les candidats et Oui Non
procéder aux inscriptions

¹ Voir page 12

² Voir page 12

5.7. Calendrier prévisionnel des sessions DILF

Combien de sessions souhaitez-vous organiser par an et à quelle date d'après le calendrier suivant ?

En **2019**, les sessions du DILF ont lieu le premier mardi de chaque mois (sauf le mois de juin) selon le calendrier défini par la Commission nationale du DILF :

- **mardi 5 février**
- **mardi 2 avril**
- **jeudi 4 juin (dérogation exceptionnelle)**
- **mardi 2 juillet**
- **mardi 1er octobre**
- **mardi 3 décembre**

Nombre de sessions : _____

6. Reversement au CIEP du montant fixe des droits d'inscription

Les droits d'inscriptions sont fixés annuellement par la Commission nationale du DILF pour l'année civile suivante.

Le centre agréé reverse au CIEP un montant fixe des droits d'inscription. Celui-ci s'élève à :

21 € par inscription au DILF

Le CIEP adressera au responsable du centre agréé une facture immédiatement après l'envoi des diplômes du DILF.

Comment comptez-vous procéder pour ce reversement ?

Par virement

Par chèque

7. Coordonnées et fonctions du responsable de centre d'examen et de son adjoint

7.1. Responsable du centre d'examen

Madame

Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Courrier électronique : _____ @ _____

7.2. Adjoint(e) au responsable du centre d'examen

Madame

Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Courrier électronique : _____ @ _____

7.3. Equipe administrative du centre d'examen

Madame

Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Courrier électronique : _____ @ _____

Madame

Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Courrier électronique : _____@_____

Madame

Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Téléphone : _____

Courrier électronique : _____@_____



7.4. Coordonnées des examinateurs/correcteurs déjà habilités par la Commission nationale du DILF

Date de l'habilitation	Nom	Prénom

7.5. Coordonnées des enseignants qui vont s'inscrire à la formation d'habilitation des examinateurs / correcteurs du DILF

Nom	Prénom	Fonction	Courrier électronique***	Numéro de téléphone

*** : chaque enseignant doit avoir un courrier électronique personnalisé.

8. Documents à fournir avec le dossier

- **Organigramme**
- **Plan du centre**
- **Document décrivant les modalités d'accès au centre**
- **Brochure(s) de présentation du centre**
- **Document indiquant l'adresse du site et le nom de la/les personne(s) responsable(s)**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par le Centre international d'études pédagogiques nécessaire à la gestion des sessions et des stages d'habilitation ainsi qu'à la diffusion d'informations institutionnelles et d'enquêtes. Elles sont destinées et conservées au bureau des diplômes du CIEP au titre d'historique de la relation de travail. Pour exercer vos droits, conformément à la loi informatique et libertés" (Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée) et au Règlement général sur la protection des données (RGPD - n°2016-679 du 27 avril 2016), vous pouvez vous adresser à dilf@ciep.fr

